

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>o</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Dans son numéro du 22 mars, le *Times*, sur la foi de son correspondant de France, représente notre armée de Crimée comme manquant de tout, vivres et vêtements, et comme abandonnée du gouvernement de l'Empereur, qui n'aurait plus aucune sollicitude pour ces braves troupes. Le *Times* va jusqu'à dire que nos soldats en sont réduits à aller ramasser, pour leur subsistance, le biscuit gâté et les vivres de rebut que jettent les soldats anglais. »

« Relativement à cette dernière assertion, nous dirons que si la disette se faisait sentir dans nos camps, nos alliés s'empresseraient de partager leurs ressources avec nous, comme nous l'avons fait nous-mêmes avec eux, et que l'offre généreuse qu'ils nous ont faite récemment à Constantinople, de mettre tous leurs médicaments à notre disposition, nous répond assez de ce qu'ils feraient en Crimée, si, en effet, nous y manquions de vivres. »

« Mais le *Times*, nous n'en doutons pas, regrettera de ne pas s'être mieux renseigné, quand il saura que l'armée française est approvisionnée de manière à recevoir du pain frais tous les jours, qu'elle a en magasin de la farine pour trois mois d'avance, et que la majeure partie de nos troupes reçoit des distributions de légumes frais, qui lui sont expédiés en grande masse de Constantinople. »

« Quant aux vêtements, on peut affirmer que jamais, à aucune époque, il n'a été aussi largement pourvu aux besoins d'une armée : chaque soldat de Crimée a reçu, en sus des vêtements régimentaires, un habillement d'hiver complet, composé d'un bonnet de laine feutrée, d'une capote à capuchon, d'une paire de guêtres bulgares, d'une ceinture de laine ou de flanelle, d'une paire de bas de laine, d'une paire de sabots et d'une paire de gants. »

« Il est vrai que, malgré les soins dont elle n'a pas cessé d'être l'objet, notre armée est éprouvée, depuis quelque temps, par la maladie, qui semble épargner nos alliés plus heureux que nous. Mais si l'on considère que nos troupes sont campées autour de Sébastopol, sur le théâtre même de la lutte,

c'est-à-dire sur un terrain qui, ayant servi de tombe à tant de victimes, est loin d'offrir les conditions de salubrité que l'armée anglaise trouve à Balaclava, on comprendra que l'infériorité actuelle de notre état sanitaire peut être la suite de ces circonstances inévitables, et qu'on ne saurait l'attribuer à un défaut de sollicitude. »

« Ajoutons qu'on est déjà parvenu aujourd'hui à améliorer cette situation, et que, bientôt sans doute, on l'aura complètement maîtrisée. On peut espérer cet heureux résultat du retour de la belle saison, et des mesures prises pour combattre la maladie, notamment des évacuations considérables qui sont faites sur Constantinople, et de l'établissement, sur ce dernier point de nouvelles baraques-ambulances, spacieuses et largement aérées. »

On lit dans le *Morning Post* du 24 mars :

« Si la perspective de la continuation de la ligne impériale de Napoléon apporte à la France une garantie de plus pour sa gloire et sa prospérité permanentes, l'enthousiasme avec lequel la France elle-même accueille cette nouvelle promesse de l'avenir, donne à l'Europe et au monde un gage de sécurité et de quiétude. »

« En fait, il n'est pas difficile de discerner la valeur des grandes et générales jouissances qui, maintenant, occupent nos voisins; il n'est pas difficile de voir combien de tels sentiments doivent agir sur les autres nations de l'Europe. Sans doute l'accueil que l'héritier du trône de France a reçu de toutes les classes de ses futurs sujets, était prévu par le patriotisme et la sagesse de son père, ainsi que par la bonté accomplie de l'Impératrice, mais ce n'est pas moins une seconde et très-solennelle consécration de l'empire lui-même. D'abord la nation, dans sa misère, a appelé de ses vœux l'empire, et à présent, dans le succès, elle l'honore et l'acclame. »

« L'empire a été, en effet, le refuge de la France au milieu de troubles intolérables. Il est devenu la citadelle dans laquelle la nation française défendra les bienfaits qu'elle y a gagnés. Les espérances des Français l'ont fondé, leur gratitude en ratifie aujourd'hui la fondation. Dans leur anxiété pro-

fonde, dans leur dégoût amer des mille partis qui se flattaient de profiter de la légèreté nationale, dans leur regret d'une gloire évanouie, ils ont proclamé le règne de l'homme de leur choix; ils souhaitent la bienvenue à la consolidation de sa dynastie au milieu d'un bonheur général et dans un temps d'une gloire tellement pure et vraie qu'on peut se demander si la France s'est jamais éternuée d'une pareille. »

« Lorsque Napoléon III a été invité par toute la population adulte de son pays à prendre le sceptre, la France paraissait inspirée par le seul désir d'échapper au déclin et à la ruine; l'objet de ses inquiétudes est singulièrement changé, car elle ne songe plus qu'à assurer la durée de son bien-être retrouvé, et à accroître indéfiniment sa bonne fortune. Dans le premier dessein, elle a reconnu l'Empire; dans le second, elle reconnaît la perpétuité de l'Empire. Napoléon III n'est plus seulement le restaurateur du pays qu'il gouverne; mais il est, par son nom, par sa position, par ses devoirs, une protestation contre les mauvais gouvernements qui l'ont précédé. Napoléon IV sera un monument du bon gouvernement, de la fermeté et de la sagesse de son père. »

« La difficulté du souverain régnant consistait dans l'immensité des maux qu'il avait à réparer; celle du souverain futur sera d'égaliser les bienfaits auxquels la France aura été habituée. Telles sont les pensées qu'éveille la naissance du nouveau prince, naissance qui est un sujet de joie pour la France, et la juste cause de la satisfaction et des espérances de l'Europe. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 24 mars. — Un ukase impérial retire de leurs fonctions les gouverneurs généraux, le général Kokoschkine et le général prince Ouroussouf, et les appelle au sénat.

Les places qu'ils remplissaient sont supprimées. — Berlin, 24 mars. On mande de Pologne que, sur l'ordre du gouvernement russe, la levée des recrues en Pologne qui devait avoir lieu le 17 mars est remise. (*Constitutionnel.*)

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

I.

LA MUSE DE LA PROCÉDURE.

Ce fut le vénérable chanoine Rouquette qui conduisit Amédée Cérans chez maître Cayeux, l'un des meilleurs avoués de la ville.

En voyant entrer un homme d'Eglise dans son cabinet, l'avoué se leva et s'avança avec une respectueuse affabilité qui témoignait de ses sentiments religieux.

Quand le chanoine eut accepté un fauteuil et le jeune homme une chaise, les premiers compliments de politesse ayant été échangés, l'avoué se pencha d'une certaine façon en faisant de ses mains un léger mouvement qui semblait dire : Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Mon cher procureur, dit le chanoine, je sais que vous avez besoin d'un clerc, et je me suis permis de vous amener le jeune homme que voici. Il est intelligent, et, de plus, il a fait ses classes d'une manière honorable. Ses parents ont eu de la fortune, mais Dieu la leur a retirée en leur donnant en échange sept enfants dont ce grand garçon est l'aîné. Il a reçu de bons principes; il en profitera, j'en suis sûr, son plus vif désir étant de pouvoir protéger un jour ses sœurs et ses frères; c'est pourquoi je vous le recommande, persuadé qu'il ne peut

lui arriver rien de plus heureux que de tomber entre vos mains.

L'avoué était assis devant un vaste secrétaire de vieille forme, à garnitures, coins et serrures de cuivre ouvragé. Ordinairement il ne se laissait voir que de profil au commun de ses clients, travaillant d'un œil en les écoutant d'une oreille; aux plaideurs d'affaires importantes il s'offrait des trois quarts, un peu penché de leur côté, sur l'un des bras de son fauteuil; mais, pour le chanoine Rouquette, il s'était complètement détourné, avait même ôté ses pieds de la chancelière en peau de mouton qu'on apercevait sous le secrétaire, écoutant avec une attention extrême. En apprenant que le clerc qui lui était proposé avait six frères ou sœurs à secourir, il fixa sur Amédée un regard bienveillant.

Maître Cayeux était pâle, maigre et fluet. Son visage était couleur de cierge fin. La barbe n'avait point poussé sur ses joues. Soigneusement rasée sur le menton et la lèvre supérieure, elle y laissait une ombre bleue. Il y avait une grande puissance d'esprit et de volonté dans ses prunelles brunes, adoucies par la blancheur de la nacre de l'œil. Quant au costume, — tout homme subit, même à son insu, l'influence de sa physionomie, — il s'accordait parfaitement avec l'expression des traits : une calotte lisse pas plus grande que la moitié d'une noix de coco, couronnait de velours noir l'énergique pâleur du front et des tempes. Seul luxe mondain,

ses mains effilées et blanches sortaient de ses manches larges, entraînant un soupçon de manchette en toile très-fine, non repassée, mais splendide de fraîcheur.

— Mon révérend chanoine, répondit-il, je vais, dès aujourd'hui, dès l'instant même, plonger votre protégé dans le grimoire. Espérons qu'il y prendra goût. Jeune homme, vous êtes mon élève, ajouta-t-il en se tournant vers Amédée. J'ai commencé comme vous commencez vous-même, à vingt francs par mois. Je suis devenu maître clerc; j'ai été à Paris, manger mon morceau de vache enragée et prendre mon diplôme de licencié; puis, quand je suis revenu chez mon ancien patron, il s'est trouvé qu'il avait besoin d'un successeur. Voilà le chemin; on l'a suivi avant vous; il est encore très-praticable. Un jour, peut-être, serez-vous assis sur ce vieux fauteuil, fit-il en désignant son propre siège, mais il faut commencer par occuper noblement un simple tabouret. Etes-vous prêt à entrer en besogne ?

— Oui, Monsieur, répondit Amédée.

— Je vais procéder à votre installation; suivez-moi.

Deux clercs, maître Cayeux n'en prenait jamais plus de trois, travaillaient en ce moment dans l'étude. Des entassements de dossiers, un tiroir fermant à clef, un morceau de marbre servant de presse-papier, une boîte à cordonnet, et surtout une écritoire en faïence, tandis que les autres étaient en liège, désignaient le pupitre du maître clerc, grand jeune homme blond, profondé-

Kiel, 24 mars. — La frégate anglaise *Amphion* et la corvette *Sompson* viennent de quitter le mouillage de Kiel pour rejoindre l'escadre anglaise dans la Baltique.

Du reste, l'escadre anglaise, dans la Baltique, va recevoir des renforts considérables. Deux vaisseaux de ligne, *César*, de 91, et *Majesté*, de 81, viennent d'entrer dans le port de Kiel. — Havas.

Madrid, lundi 24 mars. — La *Gazette* officielle publie les statuts du crédit mobilier, approuvés par le gouvernement. La durée de la société est fixée à quatre-vingt dix-neuf ans, et son siège est à Madrid.

Les bruits relatifs à une crise ministérielle sont faux. Les espérances qu'on a de voir adopter le plan financier du cabinet augmentent. — Havas.

Les journaux de Constantinople ont peu de nouvelles de Crimée. Ils insistent beaucoup sur l'abondance des neiges, mais leurs correspondances sont celles apportées par l'avant-dernier courrier, et la situation s'était améliorée sous ce rapport, comme aussi sous celui de la situation sanitaire.

Nous lisons dans le *Journal de Constantinople* : « Quoique l'armistice soit peu favorable aux entrevues officielles, il a donné lieu à plusieurs conversations échangées sous le couvert des relations officielles. Le général Luders est venu à plusieurs reprises sur le terrain neutre, et il y a eu échange fréquent de dépêches et de communications d'une armée à l'autre. Ces rapports ont provoqué la plupart des relations que nos correspondants aient à signaler.

» L'un d'eux nous rapporte quelques mots d'un dialogue entre officiers des deux armées : — « Messieurs, croyez-vous à la paix ? aurait demandé un officier français. — Il faut la souhaiter, quoique la guerre ait pris aujourd'hui une tournure vraiment sérieuse. — Le Czar paraît la désirer vivement ; on dit que vous avez eu à souffrir ? — Beaucoup moins que l'année dernière. Nos troupes sont en meilleur état. — A combien évaluez-vous vos pertes dans toute la campagne ? — Il n'y a pas de chiffre. Les optimistes disent 150,000 hommes, les pessimistes disent 500,000 : c'est trop ou pas assez. Nous avons plus perdu dans les marches militaires que sur le champ de bataille. Il faudrait au moins une bataille rangée pour s'apprécier militairement de part et d'autre, et nous serions heureux de nous mesurer avec des ennemis aussi intrépides que vous, Messieurs les Français. Cependant beaucoup d'entre nous souhaitent de vous témoigner leur estime autrement qu'à coups de baïonnettes.

» Certes, il est impossible d'être plus courtois, ajoute notre correspondant, et si je vous ai cité cette conversation entre vingt, c'est qu'elle résume à peu près toutes les autres. »

#### EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Une lettre écrite des bords du Dniéper en date du 6 mars, donne des détails sur ce qui se passe en ce moment à Nicolaïeff, et qui semble ne laisser aucun doute sur les intentions du gouvernement russe.

Le 4, une commission composée de cinq personnes et présidée par un des membres les plus importants du collège de l'amirauté, était arrivée de Saint-Petersbourg à Nicolaïeff. Cette commission, chargée de faire l'inventaire des chantiers et de l'arsenal, avait commencé immédiatement ses opérations. S. A. I. le grand-duc Constantin devait venir lui-même, dans quelques jours, pour inspecter les travaux de la commission.

Le matériel qui se trouve dans cet établissement, et qu'on jugera susceptible de pouvoir être utilisé, sera transporté dans les ports de guerre de la mer Baltique, après avoir été inventorié. Déjà tous les ustensiles de la fabrique de poudre et du dépôt d'artillerie sont chargés sur des voitures appartenant au train des équipages militaires, et formeront le premier convoi qui se mettra en route très-prochainement. L'école de marine, pour les personnes de la noblesse, l'école du génie maritime, celle de l'artillerie de marine, sont déjà évacuées. Les cours, forcément suspendus, reprendront au 1<sup>er</sup> avril prochain, dans leur nouveau local.

Les mêmes mesures doivent être appliquées à Kherson. Ce port, quoique déchu de son ancienne splendeur, renferme encore quelques établissements appartenant à la marine impériale et qui vont cesser d'exister. La commission a reçu l'ordre de s'y transporter et de les comprendre dans son travail. En outre, et pour correspondre avec toutes ces mesures, les défenses et les arsenaux d'Otchakof, d'Elisabethgrad, d'Ovidiopol, de Tiraspol, de Vosnensk et des autres points militaires de cette zone, établis pour concourir à la pensée en vertu de laquelle Sébastopol et Nicolaïeff ont été conçus, vont être notablement diminués, autant par motif d'économie que pour cause d'inutilité.

On ne sait pas encore ce que va devenir Nicolaïeff après son abandon par la marine de guerre. On assure cependant que, malgré les réclamations d'Ojessa, cet établissement sera déclaré port franc, afin d'y attirer le commerce maritime de toutes les nations ; on assure aussi qu'il y sera établi une université pour les jeunes gens appartenant aux familles de la Tauride. Déjà, l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg a proposé d'y entretenir un observatoire astronomique du second degré et un observatoire météorologique de première classe. Le pays prête beaucoup aux observations de cette nature. (*Moniteur de la Flotte.*)

#### FAITS DIVERS.

On confectionne en ce moment, pour le compte de l'Angleterre, dans un des grands établissements mécaniques de Bruxelles, et sous la direction de l'inventeur, M. Joseph Montigny, habile arquebuisier, un canon d'un système nouveau, qui se charge par la culasse et qui est spécialement applicable à la marine et aux places fortes. M. l'ambassadeur britannique et plusieurs officiers de la marine anglaise suivent ce travail avec beaucoup d'intérêt et ont prêté un immense succès à l'invention, après avoir attentivement examiné un modèle du canon, fait d'abord par M. Montigny dans des proportions plus petites.

Les principaux avantages de ce nouveau système sont, paraît-il, de diminuer les chances d'accidents

d'accélérer l'opération du chargement, d'augmenter la portée et la précision du tir et de nécessiter moitié moins de poudre. La pièce sera prochainement envoyée en Angleterre, où auront lieu les expériences. (*Indépendance.*)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, mercredi 26 mars. — « Le *Times* prétend que le Sultan a protesté par la voie télégraphique contre la reproduction dans la convention de Paris, des concessions de réformes qu'il a faites ainsi que contre l'union des Principautés. De là nécessité d'occuper la Turquie plusieurs années peut-être. Le journal de M. Cobden dit que les Français occuperont Constantinople, Smyrne, Schumla ; les Anglais, Scutari, Varna, Trébizonde, Candie, jusqu'à ce que le dernier firman ait reçu son exécution.

» Aali-Pacha aurait aussi, dit-on, pour instructions de s'opposer à la combinaison projetée pour les provinces danubiennes, combinaison considérée par le Sultan comme préjudiciable à ses droits suprêmes dans les Principautés. » — Havas.

Marseille, 26 mars. — « Les nouvelles de Constantinople, du 17 mars, apportées par le *Gange*, annoncent qu'une certaine agitation existe dans les Principautés et que le nombre des pétitions demandant la fusion des Moldo-Valaques augmentent. Le prince Ghika appuierait ses tendances en Moldavie, mais la Turquie les combat.

La Porte a repoussé la pétition de 60 boyards Moldaves dirigée contre le Divan local de la Principauté. Le prince Ghika a menacé, en outre, au nom du Sultan, de réprimer toutes protestations nouvelles.

Le Sultan a envoyé, par le télégraphe, ses félicitations à l'Empereur des Français, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial. Deux chambellans de Sa Hautesse ont été destitués pour avoir fait de l'opposition aux réformes décrétées.

Plusieurs naufrages de navires de transport, chargés de matériel, ont encore eu lieu par suite des tempêtes. Les frégates à vapeur ramenant les prisonniers russes à Odessa, ont été obligées de rentrer dans le Bosphore et n'ont pu repartir que le 16 mars.

Dans la quinzaine dernière, 8,000 hommes de renfort sont arrivés d'Angleterre. L'escadre de l'amiral Stewart était attendue à Constantinople.

M. Morrey, ministre britannique, n'a pas quitté la Perse. Il attend ses instructions près des frontières. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Hier, un général de division est venu inspecter l'École, à l'occasion du départ prochain des sous-officiers. A midi précis, il a passé une grande revue, dans le Chardonnet.

Le défilé a été magnifique. — M. le Général semblait plein d'admiration pour la précision et la régularité des manœuvres. P. GODET.

Adresse du Tribunal civil de Saumur.

SIRE,

Le Tribunal civil de Saumur vient, avec toute la France, vous féliciter sur la naissance du Prince impérial.

Cet enfant, à qui le Ciel promet de si hautes destinées, apporte la paix, réjouit le présent, assure l'avenir.

ment absorbé dans l'examen d'un morceau de papier timbré, noirci d'écriture.

Un autre pupitre était occupé par un autre clerc sur lequel Amédée osa à peine lever les yeux, car ce dernier trouvait le moyen de paraître encore plus absorbé que le premier.

— Asseyez-vous là, dit maître Cayeux à Amédée en lui désignant un pupitre vacant, travaillez pour moi comme si vous travailliez pour vous-même, je ne vous demande rien de plus.

Le maître clerc s'arracha enfin de son travail à la voix du patron et se leva avec étonnement, car il n'avait réellement rien entendu jusque-là, tant il mettait d'acharnement et d'attention à rédiger ses actes. Il devina du premier coup-d'œil ce dont il s'agissait, et sourit amicalement au nouveau venu, comme s'il l'eût connu depuis dix ans, quoique ce fût la première fois qu'il le vit.

— Sourdille, dit l'avoué, je vous recommande ce jeune homme ; il n'a jamais écrit sur papier timbré encore. Expliquez-lui bien qu'on encourt une amende lorsqu'on barbouille les effigies fiscales.

— Oh ! fit le maître clerc avec cette humilité sincère qui est le parfum des bonnes âmes, j'aurai bien de la peine à empêcher Monsieur d'en savoir plus que moi dans quelques jours.

Et il donna à son collègue une fort belle feuille de papier timbré, pour la couvrir de pattes de mouches. Les

dix premières lignes offrirent à Amédée l'attrait menteur de tout labeur inaccoutumé.

Le digne abbé Rouquette causa encore pendant quelques instants avec maître Cayeux, mais à voix si discrète que, quoique la porte qui séparait le cabinet de l'étude restât ouverte, Amédée ni les autres clercs ne purent rien entendre. Celui-ci pensa que, dans son zèle protecteur, le chanoine importunait peut-être l'avoué, en voulant l'intéresser outre mesure. Il fut confirmé dans sa crainte par ces mots qu'il entendit prononcer par maître Cayeux, en matière finale :

— Je suis enchanté de ce que vous m'apprenez-là ! C'est bien ! J'aime les caractères de cette trempe !

Le chanoine, en se retirant, regarda l'énorme jugement que copiait Amédée, et lui adressa, dans sa bonne foi, cette recommandation qui fit rire les clercs et le patron lui-même : « Ecrivez lisiblement, surtout ! » C'était évidemment pour la première fois que ces paroles se prononçaient chez un avoué.

Rien, ni des personnes ni du lieu au milieu desquels Amédée était appelé à se mouvoir, ne pouvait être indifférent pour lui. Il s'empressa donc de regarder à droite et à gauche, et ce ne fut pas sans une sorte d'anxiété.

Afin de ménager l'espace en établissant son cabinet au premier étage de la maison, maître Cayeux avait fait d'un bout de corridor un vestibule qui servait à la fois

de salle d'attente aux clients et de lieu de résidence aux clercs. En raison de l'exiguïté du local, les pupitres et les tabourets servant de siège étaient très-étroits. Une fenêtre, démesurément longue vu sa largeur, s'ouvrait dans la muraille du fond. Cette installation de l'avoué avait dû épargner le prix d'un loyer à plusieurs membres de sa famille. On devinait des concessions de bonne amitié bien plus encore que des calculs d'économie, en voyant deux ou trois portes condamnées et un vitrage au travers duquel la clarté du jour, après avoir passé sur la tête des clercs, se répandait dans le corridor. On avait eu le grand tort de maintenir ce vitrage dans un état de transparence parfaite : les entrées ou sorties des chambres voisines donnaient lieu à des distractions fréquentes de la part des clercs. Précédant du coin de l'œil à ses explorations, Amédée remarqua que ce corridor, coupé par un escalier qui paraissait aboutir à un grenier, se perdait incertain dans un sombre prolongement. Dans le sens opposé, et par l'étroite croisée si longue, il entrevit les fenêtres d'une maison voisine et presque contiguë. — Cette maison ou ce corps de logis était inhabité en ce moment, conjectura-t-il avec raison, en voyant qu'il n'y avait pas de rideaux aux fenêtres.

Le maître-clerc Sourdille, âgé de vingt-cinq ans environ, blême, vouté pour avoir peut-être, dès sa plus tendre enfance, courbé le front sur le papier timbré, était vraiment doué d'un excellent cœur. Il supposait à

Il sera digne de vous, Sire, voilà le vœu et l'espérance que nous déposons sur son berceau.

Que son auguste mère, déjà tant aimée du Pays et que cet événement va lui rendre plus chère encore, daigne agréer les mêmes félicitations.

Saumur, 25 mars 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Vous savez que je suis resté complètement étranger à tout ce qui a été dit de l'élixir de M. Combiér et de ma liqueur Raspail. Je n'ai jamais eu recours à la réclame, et je me dispenserais avec plaisir de parler de moi, si l'on voulait bien me laisser tranquille.

C'est du tapage qu'a voulu faire M. Combiér, car l'article dont il se plaint était tout autant à sa louange qu'à la mienne. Il a cru dire des gentillesses et m'humilier en m'appelant confiseur-pâtissier. Mais cette profession, qui naguères était la sienne, je m'en trouve très-honoré.

J'ai, sur demandes réitérées, fabriqué la liqueur Raspail, sans m'occuper de l'élixir-Combiér, sans songer à rivaliser avec lui de mentions, de médailles, ni de sarcasmes qui, pour me servir de ses expressions, sont plus spiritueux que spirituels.

Je ne me fais pas autrement le défenseur de ma liqueur, qu'en demandant la comparaison.

En voilà assez, Monsieur le Rédacteur, pour si minime affaire : quoi qu'on dise, je vous assure que je ne répondrai plus à mon ex-confrère qui, sans être pâtissier, fait en cette circonstance une brioche des plus indigestes.

Agréer, etc.

MENIER.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 mars.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Eugène-Louis Viau, rue de la Visitation; — Adélaïde Hervé, rue Courcouronne; — 3, Ernestine-Françoise-Juliette Viau, carrefour Dacier; — 5, Angèle-Anne Verneau, rue d'Orléans; — 6, Louise-Françoise-Victorine Delacour, rue de l'Ancienne-Messagerie; — 7, Alphonse-Louis Hainault, rue de la Chouetterie; — Eugénie Davy, rue des Moulins; — Ernest Turmeau, rue Saint-Jean; — 9, Marie-Joséphine Jarvais, place Saint-Pierre; — 10, Henri-Etienne Gabiller, au Petit-Poy; — Louis-James Benéton, place de l'Hôtel de Ville; — 11, Louis-Joseph Grégoire, au Petit-Poy; — 14, Aline-Marie Paing, place de la Bilange; — 15, Marie-Anne Andrieu, à la Gendarmerie; — Héloïse-Joséphine Andrieu, à la Gendarmerie; — Louise-Julie Saumureau, rue haute Saint-Pierre.

MARIAGES. — 3, François-Jacques-Auguste Carillon, tailleur d'habits, a épousé Marie-Désirée Blandin, couturière, tous deux de Saumur; — 12, Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué, a épousé Caroline-Eugénie Renaux, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 3, Eugène Ruau, 7 mois; — Jean Peltier, journalier, 60 ans, à la Providence; — Victorine-Joséphine Piau, 4 ans, rue de Fenet; — Céline Oger, couturière, 19 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 4, Jean Antier, tisserand, 82 ans, Montée-du-Fort; — 5, Céline Dubreuil, 15 mois, rue de Fenet; — Marie-Jeanne Oliva, 82 ans, veuve Fautras, rue de l'Ermitage; — 6, Joseph

tout le monde des vertus et des talents; il ne se défiait que de lui-même à tous égards et surtout dans son travail de clerc, se faisant de chaque grain de sable une montagne, repassant toujours dix fois sur un chemin, pour être bien sûr de n'y avoir rien oublié. Si l'on songe aux détails importants dont se compose le train ordinaire d'une étude d'avoué, à la précision de souvenirs, de rédaction et souvent d'horloge qu'un maître-clerc doit posséder, un oubli d'une heure pouvant parfois entraîner la nullité de toute une longue et coûteuse procédure, on comprendra les souffrances que devait éprouver Sourdilte avec un tel caractère. A chaque faute qu'il reconnaissait avoir commise par inadvertance, il attendait d'être seul pour se châtier en s'arrachant des poignées de cheveux et se pinçant jusqu'au sang. Il est certain que personne n'aurait voulu être jugé et condamné avec la même sévérité dont il usait envers lui-même.

Miot, le deuxième clerc, très-court de taille et maigre quoique assez robuste de carrure, affublé d'une longue barbe, noire au menton et rousse sur les extrémités, affectait des airs de philosophe et d'homme sérieux. Rarement, il prononçait une parole qui n'eût trait aux affaires de l'étude. S'il condescendait parfois à sourire, c'était du bout des lèvres et avec un léger accent d'amertume. Ce n'était cependant pas un homme de mérite. Son unique force résidait dans son ambition, comme celle de Sourdilte dans sa bonne foi.

Milon, 60 ans, à l'Hôpital; — 8, Andrée Chauveau, rentière, 80 ans, veuve Poisson, rue du Portail-Louis; — 8, Marie-Augustine Bergeot, 1 mois, rue Saint-Michel; — 9, Nelly Lajouse, 4 ans, rue de Bordeaux; — 10, Françoise Jouet, journalière, 63 ans, à l'Hôpital; — 11, Joseph Bauron, 6 semaines, rue de Fenet; — 12, Céline-Marie Boileau, 18 mois, rue Saint-Nicolas; — Jean Andouin, marchand, 31 ans, rue de Rouen; — Chedeville, mort-né, rue Saint-Nicolas; — 15, Paul Patry, bottier, 42 ans; — Jeanne Guibert, ouvrière, 82 ans, veuve Boucher, rue de Fenet.

On lit dans l'Industrie :

#### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Depuis qu'une hausse importante et qui d'ailleurs n'avait pour nous rien d'imprévu s'est déclarée sur les actions du Crédit foncier, nous sommes assaillis de questions relatives à la valeur réelle de ces actions, à l'avenir plus ou moins brillant, plus ou moins prochain que peut inaugurer pour cette institution la loi sur le drainage, soumise en ce moment aux délibérations du conseil d'Etat (voir notre article du 15 courant). Ces questions nous causent, nous l'avouerons sans détour, un certain embarras. Nous ne voudrions, pour rien au monde, exciter la spéculation sur une valeur de ce genre, et faire naître des espérances que le résultat ne justifierait pas. Nous ne saurions mieux faire, à cet égard, que d'imiter la conduite discrète et réservée dont le gouvernement du Crédit foncier n'a cessé de donner l'exemple, et qui lui fait déployer, pour calmer les entraînements, autant d'efforts que d'autres en feraient pour exagérer les bonnes situations; toutefois, la prudence et la réserve qui sont pour nous un devoir, ne sauraient aller jusqu'à nous faire abandonner nos anciennes opinions. Nous avons toujours eu confiance dans le Crédit foncier, même dans ses plus mauvais jours. On ne peut donc raisonnablement s'attendre à ce que nous désertions sa cause par le seul motif que la fortune commence à lui sourire.

A ceux qui voudraient des chiffres, des appréciations positives, nous ne pouvons que conseiller un peu de patience. Le mois prochain a lieu l'assemblée générale annuelle du Crédit foncier de France, et nous croyons qu'ils trouveront dans le rapport du gouverneur les détails les plus précis et les plus circonstanciés. Quand bien même, ce qui n'est pas, nous serions en mesure de prendre les devants sur ce compte-rendu officiel, les plus simples convenances nous interdiraient de le faire.

Ces restrictions posées, nous ne craignons pas de dire que la situation de l'affaire nous paraît excellente, meilleure qu'elle n'a jamais été. Le Crédit foncier de France est aujourd'hui fondé et se trouve dans cette heureuse situation où les premières difficultés se trouvant surmontées, l'opinion publique rend hommage à la pensée de l'Empereur et en sollicite une plus large application.

Depuis la dernière assemblée, un ordre parfait a été introduit dans toutes les branches de cette vaste administration. D'importantes économies ont été réalisées; ses statuts révisés et soumis en ce moment au Conseil d'Etat, lui ménagent de grandes facilités financières et une liberté d'allure qui lui a manqué jusqu'ici. En un mot, le Crédit foncier se

Du second coup-d'œil, Amédée comprit qu'il n'y aurait aucune sympathie naturelle entre le papier timbré et lui. Cependant, d'après les conseils de l'abbé Rouquette, c'étaient des mois et des années qu'il devait passer en cette étude. Il sentit un froid glacial lui envahir le cœur; mais tout-à-coup, semblable à l'une de ces fées qui métamorphosent tout ce qui les entoure lorsqu'elles touchent un point de la terre, apparut, venant du corridor, une jeune fille éclatante de jeunesse et de beauté, seize ans emprisonnés dans un corps féminin et cherchant à s'échapper de toutes parts. Il ne la voyait qu'à travers le vitrage, mais il avait de si bons yeux! Au moment où il s'attendait à saluer son entrée dans l'étude, elle se détournait, mit une clef dans une serrure, et disparut par une porte mystérieuse avec une pétulance de papillon. La maison de l'avoué, son cabinet austère, son papier timbré, ses deux clercs blêmes, tout cela prit des couleurs de rose et d'arc-en-ciel aux yeux d'Amédée, car il venait de découvrir que la procédure avait une Muse.

Quand maître Cayeux revint de l'audience, vers quatre heures, il s'arrêta derrière le tabouret du jeune clerc et ne dédaigna pas de le féliciter sur l'ardeur qu'il semblait mettre au travail. C'était, de la part de l'avoué, une de ces simples aménités que les maîtres se croient obligés d'avoir, dans les premiers jours, envers leurs subordonnés, comme pour donner plus de force à toutes les réprimandes et aux mauvais compliments qui vont suivre.

croit prêt et armé de toutes pièces pour toutes les grandes opérations que le gouvernement voudra lui confier.

Si l'on veut bien réfléchir d'ailleurs que ses frais, de nature à peu près constante, ne sauraient être grandement affectés par l'extension de ses affaires, tandis que ses bénéfices sont de nature croissante et peuvent s'accroître dans une progression indéfinie, on sera peu étonné de l'émotion qu'ont causée, parmi les capitalistes sérieux, les éventualités qui peuvent résulter pour cette institution de la loi sur le drainage.

Le prêt privilégié à la terre pour travaux de drainage, serait certainement la meilleure entrée de jeu que puisse faire le Crédit foncier dans le domaine des grandes affaires. En effet, en prêtant pour drainer, il ne bornerait pas son action à désintéresser un créancier ou à liquider une propriété, mais il enrichirait son emprunteur; dans cette donnée, le prêt est employé d'une manière féconde, productive, et vient accroître la valeur du gage et la source de la richesse nationale. Si maintenant on veut se rendre compte de la carrière que le drainage peut ouvrir devant le Crédit foncier, on n'a qu'à consulter les résultats obtenus en Angleterre. Ces résultats, en voici la substance :

Dans les terres soumises au drainage, le rendement a augmenté en moyenne de 12 à 15 p. %. Quant à la valeur capitale du sol, elle a augmenté de 800 millions pour 250 millions dépensés, ce qui fait plus de 300 p. %. Or, on compte en France 7 millions d'hectares susceptibles d'être drainés avec avantage. Réduisons, si l'on veut, ce chiffre à 4 millions, chaque hectare coûtant au moins 250 fr., ce serait juste 1 milliard de travaux qui, d'après la proportion observée en Angleterre, devraient augmenter de plus de 3 milliards la valeur capitale du sol. On voit donc que quand nous parlions dernièrement du milliard de l'Agriculture, ce n'était pas au hasard que nous écrivions ce mot, mais qu'il nous était dicté par une appréciation très-moderée de ce que l'expérience de l'Angleterre nous permettait d'induire pour notre pays.

Maintenant, pour revenir au Crédit foncier, que l'opinion désigne comme l'intermédiaire naturel de cette grande opération, quelque modérée, quelque réduite que puisse être l'allocation destinée à rétribuer son concours, est-il besoin de dire qu'une institution devant laquelle on entrevoit une aussi vaste carrière, est appelée à devenir une des premières, des plus solides et des plus brillantes affaires du pays, surtout si l'on réfléchit que la situation de l'établissement est excellente, que son excellence est dès aujourd'hui pleinement assurée, et que le surcroît d'activité que la nouvelle loi ne manquerait pas de lui imprimer, ne vient pas compenser des pertes, mais s'ajouter à des bénéfices?

En résumé et pour répondre, autant qu'il nous est donné de le faire, aux questions qui nous sont adressées, nous croyons que les actions du Crédit foncier sont, même au taux actuel, un placement de premier ordre, sinon pour les capitaux qui spéculent à quinze jours d'échéance, du moins pour les capitaux plus sérieux qui savent et peuvent attendre pour réaliser d'importants et légitimes bénéfices. — Vergnolle.

Néanmoins, Miot en éprouva de la jalousie. Il se cabra légèrement comme un cheval à bouche fine sur la bride duquel on a appuyé. Ce premier indice de susceptibilité inquiète et jalouse n'échappa point à Amédée.

On était en mars, il fallait des chandelles pour travailler le soir; il était d'usage que le dernier clerc, c'est-à-dire le dernier venu dans l'étude, allât les chercher à la cuisine. Sourdilte, bien avant le coucher du soleil, avec un empressement plein de bonhomie, avisa Amédée de la petite corvée qu'il avait à faire, lui donnant les renseignements nécessaires pour qu'il trouvât la cuisine au rez-de-chaussée.

Pour y arriver, on passait par la salle à manger, également située au rez-de-chaussée, entièrement occupé par M<sup>me</sup> Marcheur, née Cayeux, sœur de l'avoué et chez laquelle ce dernier était logé, nourri et soigné avec cette sollicitude particulière qu'un riche célibataire est en droit d'attendre de ses collatéraux.

(La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 25 MARS.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 72 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94.

#### BOURSE DU 26 MARS.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 72 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LECOY, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire en la même ville.

### A VENDRE

PAR LICITATION,

### UNE VIGNE,

Située au Bois-Brard, commune de Saint-Florent,

### ET UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Fenet.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet, Le dimanche 20 avril 1856, à midi.

#### DÉSIGNATION.

Art. 1<sup>er</sup>. Une vigne, contenant environ 22 ares, située au Bois-Brard, joignant au levant Pierre Courtin, au couchant le même, au midi M. Fouquet, et au nord Ardouin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300 fr.

Art. 2. Une maison, située à Saumur, rue de Fenet, près le coteau, composée de chambres basses, chambres hautes, cellier, cave dans le coteau, au-dessus de la cave de M. Huard, joignant au couchant M. Chasteau, au levant et au nord M. Moneste, au midi le coteau et M. Huard.

Mise à prix, huit cents francs, ci. . . . . 800 fr.

#### PROPRIÉTÉ.

La vigne ci-dessus désignée dépend de la communauté ayant existé entre le sieur Louis Boussiron père et la dame Anne Pinet, sa première femme, en leur vivant demeurant à Saumur, et appartient aujourd'hui par indivis au sieur Louis Boussiron, plieur de soie, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 241, seul enfant issu du mariage dudit sieur Boussiron père, sus-nommé, et de la dame Anne Pinet, et aux mineurs Hermance et Rosalie Boussiron, issues du second mariage dudit sieur Boussiron père avec la dame Marie Derouet, aujourd'hui épouse du sieur Clément Charruau, demeurant à Saumur.

La maison a été acquise au cours de la communauté ayant existé entre les époux Boussiron père et mère du sieur Louis Boussiron père, décédé, du sieur François Boussiron, sabotier à Nantilly, de la dame Zoé Boussiron, femme Pivron, poëlier à Saumur, de la dame Boussiron, femme Huard, demeurant quartier de Fenet, et de la dame Boussiron, femme Gasnault, demeurant à Varrains. Elle est aujourd'hui indivise entre les sus-nommés et le sieur Louis Boussiron, demeurant à Paris et les mineurs Hermance et Rosalie Boussiron, venant par représentation de leur père Louis Boussiron, décédé.

#### PROCÉDURE.

La vente dont s'agit a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 9 février 1856, enregistré, rendu entre le sieur Louis Boussiron, plieur de soie, demeurant à Paris, agissant comme héritier de Anne Pinet, sa mère, décédée, épouse du sieur Louis Boussiron, comme héritier dudit sieur Louis Boussiron, son père, et de dame veuve Boussiron, sa grand-mère; ledit sieur Boussiron ayant pour avoué M<sup>e</sup> Remy Bodin, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Et 1<sup>o</sup> François Boussiron, sabotier, demeurant à Saumur, quartier de Nantilly; 2<sup>o</sup> le sieur Huard, marchand, et dame Boussiron, sa femme, demeurant quartier de Fenet; le sieur Gasnault, cultivateur, et dame Boussiron, sa femme, demeurant commune de Varrains, ledit sieur Gasnault agissant en outre au nom et comme tuteur des demoiselles Hermance et Rosalie Boussiron, mineures issues du

second mariage de Louis Boussiron avec Marie Derouet, sa veuve; 4<sup>o</sup> Joseph Pivron, poëlier, et dame Zoé Boussiron, sa femme, demeurant à Saumur, quai de Limoges; 5<sup>o</sup> dame Marie Derouet, veuve dudit Louis Boussiron, et actuellement épouse du sieur Clément Charruau, et ce dernier pour l'autoriser, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelle;

Ayant tous ces derniers M<sup>e</sup> Chedeau pour avoué.

Ledit jugement a, en outre, commis M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, à l'effet de dresser le cahier des charges et de procéder à ladite vente, et a fixé les mises à prix.

Pour tous les renseignements, s'adresser:

1<sup>o</sup> Audit M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges qu'on peut lire en son étude; 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BODIN, avoué, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué colicitant. Rédigé par ledit M<sup>e</sup> Bodin, à Saumur, le 26 mars 1856.

(193)

R. BODIN.

### AVIS.

M. Lebreton, ancien notaire à Genes, prévient qu'il a cessé ses fonctions de notaire, et qu'il est dans l'intention de retirer son cautionnement.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril 1856, heure de midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Une MAISON, située au Pont-Fou-chard, commune de Bagnaux, appartenant à la veuve Gaschot.

Cette maison consiste en:

Deux chambres basses, dont une à cheminée, une cave, un petit caveau, une écurie, grenier au-dessus; deux escaliers en pierres dures, trois chambres hautes et un cabinet, grenier sur les chambres.

Un autre corps de bâtiments, contenant deux écuries, grenier au-dessus; Le tout construit en pierres et couvert en ardoises.

Grand portail, puits, jeu de boules et grande cour.

Cette maison a deux entrées, savoir: Une porte cochère au midi, et une porte au levant, sur l'ancien chemin. Mise à prix . . . . . 2,000 fr.

### A VENDRE

ou

### A LOUER

En totalité ou par parties,

LE JOLI CHATEAU DE BIZAY,

Situé à 2 kilomètres de celui de Brézé et à 12 kilomètres de Saumur, sur la route de cette ville à Loudun, par Brézé.

Ce beau domaine, dont le sol très-fertile est propre à toutes les cultures, offre agrément, utilité, et revenu assuré: — servitudes en tous genres, jardins, bois et bosquets, vigne plantée de quantité d'arbres fruitiers en plein rapport, le tout en parfait état d'entretien.

Superficie close de murs, 4 hectares environ. On peut y ajouter, à la volonté de l'acquéreur, tout ou partie des autres terres, vignes et bois qui l'entourent et en dépendent.

S'adresser, pour voir les lieux et pour renseignements, au château, ou à MM. COURTOIS, notaire à Brézé, et BOUTET, à Saint-Cyr-en-Bourg, chargés de la vente. (188)

### A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE, A Saumur.

S'adresser à M. KERNEIS. (181)

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE PAUTRÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Julien Pautré, marchand-tailleur, demeurant à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite, aura lieu le vendredi 28 mars, présent mois, à midi très-précis, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(195)

A. DUDOUET.

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n<sup>o</sup> 1.

### A CÉDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES. Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

### PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrhumements et irritations de poitrine, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur.—Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chateaufort-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

### AVIS.

La vogue soutenue du *Chocolat Menier* ne cesse de provoquer la cupidité et les tentatives des contrefacteurs. Ils ont copié la forme des tablettes, la couleur de ses enveloppes et jusqu'aux médailles de l'étiquette qu'on a imitées par des dessins analogues.

Quoique les jugements des tribunaux aient condamné cette concurrence déloyale, nous sommes dans la nécessité de rappeler aux consommateurs qu'ils doivent exiger de tout vendeur de *Chocolat Menier* que le nom *Menier* soit lisiblement écrit sur les étiquettes et le chocolat lui-même.

La contrefaçon peut bien abuser le public par l'imitation des apparences extérieures du *Chocolat Menier*, mais, ce qu'elle ne saurait imiter, c'est sa qualité incontestablement supérieure, qualité toujours maintenue par une loyale fabrication, et prouvée par plus de trente années de succès.

CINQUIÈME ANNÉE. — COMMENÇANT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1856.

## LA PRESSE LITTÉRAIRE

REVUE PARAISSANT LES 5, 15 ET 25 DE CHAQUE MOIS,

Publiant chaque année la matière de plus de cinquante vol. in-8<sup>o</sup>.

15 FR. PAR AN. — 8 FR. POUR SIX MOIS.

HISTOIRE, ROMANS, NOUVELLES, LÉGENDES, VOYAGES, ESQUISSES DE MOEURS, ÉTUDES BIOGRAPHIQUES, TRADUCTIONS, CRITIQUE LITTÉRAIRE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, ETC.

BUREAUX A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 53.

La *Presse Littéraire* n'est pas de ces feuilles éphémères comme il en naît à chaque instant et qui disparaissent après quelques numéros. Sa collection de QUATRE ANNÉES, contenant plus de 1,500 morceaux littéraires, dont un grand nombre portent la signature de nos plus célèbres écrivains, la recommandent à la faveur méritée du public. C'est la lecture de famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée que l'on puisse désirer. Outre les plus remarquables productions de la littérature française contemporaine, ce recueil a continuellement en cours de publication la traduction d'un des meilleurs romans publiés en Angleterre ou en Amérique, romans que le public recherche avidement parce qu'ils sont chastes toujours, et ordinairement remplis du plus profond intérêt. C'est une source à laquelle la *Presse Littéraire* puise largement; elle a terminé le 23 décembre 1855 la traduction de SHIRLEY, par CURRER BELL, l'auteur de *Jane Eyre*.

### FAVEUR EXTRAORDINAIRE

Accordée aux personnes qui souscrivent un abonnement d'un an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1856.

Toute personne qui, d'ici au 15 février prochain, s'abonnera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1856, recevra GRATIS, un volume de 36 feuilles grand in-8<sup>o</sup> à deux colonnes, contenant les plus remarquables articles publiés en 1855 et 1854 dans la *Presse Littéraire*.

Les volumes 1, 2, 3 et 4 de la *Presse Littéraire* (collection complète) seront envoyés franco, moyennant un supplément de 20 fr. à toute personne qui s'abonnera pour la CINQUIÈME ANNÉE, commençant le 1<sup>er</sup> janvier, et enverra un mandat de 35 fr.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, à l'ordre de M. le Directeur de la *Presse Littéraire*, rue Sainte-Anne, 53, à Paris, et aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Chemins de fer. (Affranchir.)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.